



Marché de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de la Commune de Meroux-Moval

1. Dénomination et adresse du maître d'ouvrage :

Mairie de Meroux-Moval
2 Place de la Mairie
90400 MEROUX-MOVAL

2. Procédure / Caractéristiques du marché :

- Procédure adaptée, accord-cadre à bons de commande
- Les prestations seront réglées mensuellement

Marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude ou froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de la Commune de Meroux-Moval

3. Délais d'exécution :

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 (un) an à compter du premier bon de commande.

Il pourra être reconduit, de manière tacite, 2 (deux) fois soit une durée totale de trois ans.

Montant minimum : 24000 € HT

Montant maximum : 72000 € HT

4. Pièces à produire :

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant :

1/ les pièces de la candidature :

- La « lettre de candidature » (formulaire DC1)*
- La « déclaration du candidat » (formulaire DC2)*
- La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- La copie de jugement si le candidat est en en cours de redressement judiciaire
- Une note de présentation de l'équipe comprenant les moyens matériels et les moyens en personnel,
- Les références pour les prestations de même nature sur les 3 derniers exercices.

Conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

**Les candidats peuvent également transmettre le DUME (document unique de marché européen) au titre de leur candidature.*

2/ les pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : à signer
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : à signer
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) : à signer
- La liste des producteurs et/ou intermédiaires fournisseurs
- Un mémoire technique synthétique contenant :

1/ La prestation alimentaire

- *Un exemple de menus sur 4 semaines avec offre variée et respect des grammages*
- *Conditions de livraison (délai de prévenance) : cf. article 3.2 du CCTP*
- *modalités de constitution du stock tampon (repas de secours) : cf. article 3.1 du CCTP.*

2/ Les moyens humains mis en œuvre : la composition et l'organisation de l'équipe dédiée à ce marché.

3/ La qualité

- *une note explicative sur la manière dont sont confectionnés les repas : transformation des produits frais, élaboration de l'assaisonnement, date de confection des repas par rapport à la date de livraison prévue, etc.*
- *une note explicative sur la qualité du service : provenance des produits, réactivité, adaptation aux aléas, correction des erreurs de livraison, disponibilité et l'importance des stocks, etc.*

L'offre devra indiquer tous les éventuels sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5. Critère de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1- Qualité :	(45%)
- de la prestation	20%
→ critère apprécié au regard des éléments apportés à ce sujet dans le mémoire technique	
La capacité de réactivité en cas de crise sanitaire ou imprévu technique,	25%
Les garanties de continuité du service (fonds de dépannage etc...)	
Et tout élément que le candidat jugera utile de mettre en avant dans son mémoire technique.	

des repas : qualité des menus (composition, diversité, présentations, régimes spéciaux, importance accordée au goût) → critère apprécié au regard de la dégustation prévue par la commission (cf. article 5.2)	
2 - Prix des prestations et éventuelle révision de prix annuelle (à préciser par le candidat dans son offre)	40%
3 - Performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture → critère apprécié au regard de la listes des producteurs et/ou intermédiaires remise par le candidat	15%

6. Conditions de délais :

- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Date limite de réception des offres : **lundi 21 juin 2021 à 12 heures**

7. Adresses :

Adresse pour l'obtention de renseignements administratifs :

Mairie de Meroux-Moval

Valérie BOILLETOT

Tél. : 03.84.56.04.30 – Mail : secretariat@meroux-moval.fr

Adresse à laquelle le dossier de consultation peut être retiré :

- Téléchargement gratuit sur le site : <https://marches-grandbelfort.safetender.com>

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

Pas de dépôt papier.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyés :

Adresse internet : <https://marches-grandbelfort.safetender.com>

Adresse internet : secretariat@meroux-moval.fr